



Quels sont les droits des banquiers lors d'une demande de credit

Par **silvestri**, le **16/09/2008** à **16:44**

Bonjour, lors d' une demande de pret immobilier le banquier a t il le droit de demander les relevés de compte courant de l' emprunteur et du co-emprunteur? D ' avance merci.

Par **coolover**, le **16/09/2008** à **18:47**

Bonjour silvestri.

A ma connaissance, il n'y a pas de règle juridique interdisant à un banquier de demander les relevés de compte bancaires. Il apparait même assez légitime qu'il veuille s'assurer de ta solvabilité avant de te proposer un crédit.

Bien sûr, tu es libre de refuser de les lui fournir. De la même façon qu'il peut te refuser un crédit car tu n'apportes pas assez de garantie sur tes finances....

N'hésite pas à faire jouer la concurrence.